

**COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MAI 2020
N°21/2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT LE VINGT-CINQ MAI

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 19 mai 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Emile Zola, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

PRESENTS : ABRAHAM A., ARRAR P., BARET E, BOFFELI Y, CADORET S., CATTANI JL., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., SERRAILLE J., VITINGER G

PROCURATIONS : DIBON C. à SANCHEZ D.,

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Angeline ABRAHAM est nommée secrétaire de séance.
Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

CREATION DE DEUX POSTES DE CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Vu l'article 2122-18 qui permet au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions aux adjoints et aux conseillers municipaux,

Considérant que tous les adjoints élus ont reçu une délégation du Maire,

Monsieur le Maire propose la création de deux postes de conseillers municipaux délégués, à la vie associative et à la culture.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE la création de deux postes de conseillers municipaux délégués.

DIT qu'ils seront nommés par arrêté municipal.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme,
CHAMP sur DRAC le 26 mai 2020

Le Maire,
Francis DIETRICH

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

